AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**216C2475**
FR0000131104-FS1111

2 novembre 2016

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**BNP PARIBAS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 octobre 2016, la société BlackRock Inc. (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 octobre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BNP PARIBAS et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 63 439 061 actions BNP PARIBAS[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions BNP PARIBAS sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions BNP PARIBAS détenues à titre de collatéral[4].

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce 16 700 actions BNP PARIBAS (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) résultant de la détention de (i) 5 700 options d'achat à dénouement physique portant sur autant d'actions BNP PARIBAS, exerçables à tout moment jusqu'au 18 novembre 2016 au prix unitaire par action de 45,00 €, et de (ii) 11 000 options d'achat à dénouement physique portant sur autant d'actions BNP PARIBAS, exerçables à tout moment jusqu'au 16 décembre 2016 au prix unitaire par action de 50,00 €.

En outre, le déclarant a précisé détenir au titre de l'article L. 233-9-I, 4° bis du code de commerce 480 038 actions BNP PARIBAS (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) provenant de « *contracts for difference* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions BNP PARIBAS, réglés exclusivement en espèces.

_____

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.
[2] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 5 481 724 actions BNP PARIBAS pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 1 246 484 849 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Soit 5 488 796 actions BNP PARIBAS.